

Bernard Paillard

CNRS – CERHIO – UMR 6258

À propos de Plozévet. Retour sur une polémique académique

Entre 1961 et 1965, Plozévet, petite commune du Sud Finistère, accueillait une grande enquête interdisciplinaire en sciences humaines et sociales. Cette «action concertée», menée sous l'égide du Comité d'analyses démographiques, économiques et sociales (CADES) de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), mobilisa un nombre assez important de chercheurs, de disciplines et de crédits. L'ambition de cette «opération marquante» était de préfigurer la recherche interdisciplinaire du futur. Ses travaux donnèrent lieu à la réalisation de cinq films ethnographiques, à la publication d'une quarantaine de rapports, de plusieurs articles, de trois thèses et de quatre livres. Parmi ceux-ci, le plus connu est celui d'Edgar Morin, *Commune en France. La métamorphose de Plodémet* (1967).

Ce livre connut une critique majoritairement très favorable. Mais, il suscita aussi de nombreux remous. Au point d'occasionner, selon Edgar Morin, la mise en route d'une procédure disciplinaire: Raymond Aron, rencontré par hasard au début du printemps 1968, s'inquiétant devant lui en ces termes: «Mais qu'ont-ils donc contre vous au CNRS pour qu'on veuille vous infliger

un blâme.» Une question d'autant plus déconcertante que rien ne lui avait été signifié de façon officielle, et qu'en cette absence, il ne pouvait avoir une idée très claire des accusations dont il était l'objet. Était-il au centre d'une cabale?

Un blâme ou une cabale?

En effet, il lui apparut qu'en sous-main on lui reprochait un certain nombre de choses; d'abord, la publication du livre. Puis, il lui était imputé le fait d'avoir plagié d'autres chercheurs, tout en commettant plein d'erreurs. Deux fautes professionnelles mettant en cause sa probité de chercheur et sa compétence. Par ailleurs, la publication de son livre aurait rendu très difficile, sinon impossible, la poursuite de certaines recherches. De même, elle semblait compromettre toute nouvelle publication, notamment celle d'André Burguière, l'historien chargé de faire la synthèse de l'ensemble des études.

Ces critiques, meurtrissant profondément Edgar Morin, le déterminèrent à lancer une contre-offensive

immédiate. Début mai, il écrivit à Robert Gessain, l'initiateur et le coordonnateur des enquêtes de Plozévet, lui demandant que lumière soit faite sur ces reproches. Puis, il envoya à Claude Gruson, haut fonctionnaire jouant un rôle très important au sein de la DGRST, une « Note sur ma recherche à Plozévet dans le cadre de la recherche multidimensionnelle effectuée par la DGRST et le livre qui en est issu *La métamorphose de Plodémet* ». Dans celle-ci, faisant le point sur ses travaux, il rappelait que, s'il avait pu lire certains des rapports déjà publiés, il l'avait mentionné dans son livre. Il précisait les contributions écrites spécifiques de son équipe. Enfin, insistant sur les archives orales qu'il avait constituées, il soulignait les points abordés dans son ouvrage n'ayant jamais fait l'objet d'investigations de la part d'autres chercheurs. En résumé, si *La métamorphose de Plodémet* avait pu bénéficier des travaux antérieurs – ce qui semblait assez logique pour une opération interdisciplinaire –, l'ouvrage était bien le résultat d'une enquête originale.

Cette note était accompagnée d'une lettre d'André Burguière. Celui-ci, prenant la défense d'Edgar Morin, infirmait l'idée selon laquelle ce livre avait empêché l'édition du sien, son retard devant être imputé à autre chose, dont le fait que plusieurs rapports tardaient à lui être transmis. De son côté, Raymond Aron, dans un courrier envoyé à Claude Gruson, lui signifiait :

Je suis personnellement d'avis de considérer la cause comme tranchée et, si mes collègues en tombent d'accord, de faire savoir à l'ensemble du comité que M. Edgar Morin n'a nullement manqué aux règles de l'honnêteté scientifique.

Dès la rentrée de septembre 1968, Edgar Morin, reprenant l'offensive, alertait un certain nombre de ses collègues sociologues. Surtout, il demandait une commission d'enquête dans le double but de faire la lumière sur ses éventuelles fautes et d'examiner les contributions des autres équipes, sous l'angle de leur financement et de leurs résultats. Une façon de prouver qu'il avait accompli un travail considérable avec peu de moyens, au regard d'autres recherches ayant produit moins d'écrits, tout en bénéficiant de crédits plus consi-

dérables. L'affaire administrative en resta là : ni commission d'enquête, ni blâme...

Une procédure disciplinaire *stricto sensu* était-elle en cours à l'époque¹ ? Si nous n'avons pas trouvé trace d'une telle notification officielle dans les archives du CNRS, ni dans celle d'Edgar Morin d'ailleurs, il est certain que son livre avait soulevé beaucoup d'émois, puis une série de réactions en chaîne, plusieurs éléments se succédant, se chevauchant, se renforçant, cela à Plozévet, à la DGRST et dans le milieu des chercheurs.

L'affaire « Plozévet » ou les affaires « Morin »...

Du côté de Plozévet

Premier acte : à l'automne 1966, la *Revue française de sociologie* publiait un article d'Edgar Morin, « Adolescents en transition. Classe adolescente et classes sociales, aspirations au divertissement et aspiration à la vie bourgeoise dans une commune du Sud-Finistère » (Morin, 1966). Il y décrivait les *teenagers* plozévétiens aspirant à l'autonomie et cherchant à se dégager de la tutelle parentale, plus largement adulte. On les voyait attirés par les modes de la ville, travaillés par la culture « jeune » que symbolisait le « yéyé ». Un hebdomadaire, *Le Nouveau Candide*, demanda alors à Edgar Morin l'autorisation de publier quelques extraits. Ce qu'il fit, après avoir obtenu l'accord de la direction de la *Revue française de sociologie*, dirigée alors par Jean Stœtzl. L'article parut sous le titre « Les Yéyés du Finistère », agrémenté de quelques photos n'ayant rien à voir avec Plozévet, et de sous-titres assez tapageurs de la rédaction. En retour, l'auteur reçut deux lettres, l'une d'un Plozévézien très outré, correspondant local du journal régional *Le Télégramme de Brest*, l'autre d'un étudiant en journalisme, et militant de la cause culturelle bretonne. Le premier écrivit : « Comment avez-vous pu écrire de

Bernard Paillard

telles ordures sur la jeunesse de chez nous ? » L'autre estimait qu'il s'agissait « d'une analyse de la société bretonne totalement fautive »². Un double réquisitoire qui récusa l'influence du « yéyé » sur les jeunes Plozévétiens, le premier célébrant « la jeunesse studieuse de Plozévet », le second se promettant d'aller à la recherche « d'un ou deux yéyés du Finistère, si j'en trouve ». Ainsi s'installa un premier contentieux entre un groupe de Plozévétiens et Edgar Morin.

Deuxième acte : à l'automne de 1967, le livre paraissait. Le correspondant du *Télégramme de Brest* écrivit à Edgar Morin pour dénoncer « un bouquin dans le genre de Clochemerle ». Une fois encore, il était question de l'insulte à la jeunesse plozévétienne. Si Edgar Morin reçut d'autres courriers plus flatteurs, dont l'un l'ayant trouvé « très indulgent pour mes compatriotes », la polémique prit un tour public avec la parution d'un long article dans *Télégramme de Brest* et titré « Trahison, le sociologue démasqué ».

Troisième acte : le 9 mars 1968, la télévision régionale diffusait une émission *Plozévet contre Plodémet*, dans le but « de voir comment réagissaient les Plozévétiens à propos de l'étude qui leur était consacrée ». Dans les studios rennais, Morin était invité à débattre avec Pierre-Jakez Hélias, débat introduit par le maire de Plozévet et entrecoupé de témoignages de Plozévétiens enregistrés antérieurement. Là-bas, avaient été invités à prendre la parole « ceux qui avaient des critiques à formuler », selon le souvenir d'un Plozévézien, qui ajoute que, dès le début, le décor était dressé, avec une table où se tenaient neuf personnes, toutes très remontées. Le réquisitoire portait sur la présence d'erreurs, l'image dévalorisante portée sur Plozévet, l'aspect cancanier du livre, le travestissement des patronymes, l'image péjorative de la jeunesse et l'implication de Morin dans le club de jeunes. Des critiques parachevées par Pierre-Jakez Hélias qui, reprochant à Edgar Morin d'avoir ignoré le breton, lui déniait le fait d'avoir pu pénétrer l'âme des Plozévétiens.

Quatrième acte : l'émission faisant référence, l'idée que tous les Plozévétiens étaient hostiles à Edgar Morin

se répandit en dehors du cercle local. Malgré de solides soutiens locaux, telle cette habitante qui, s'empressant de rassurer l'auteur, lui précisa que « certains Plozévétiens se sont ridiculisés à l'émission du 9 mars ».

Du côté de la DGRST

À Paris, on ne retint que les aspects très négatifs du climat régnant à Plozévet, au point qu'on imagina qu'Edgar Morin, jetant le discrédit sur l'entreprise plozévétienne, la mettait en péril. Une faute d'autant plus inexcusable qu'il avait contrevenu aux règles relatives aux publications édictées par la DGRST. Selon elles, « les études ou travaux prévus dans la convention ne pourront faire l'objet d'aucune communication, publication ou brevet sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable du Premier ministre ». Ce qui rendait quasiment impossible toute relation publique, même si un article précisait « qu'à titre exceptionnel les communications et publications, faites à titre gratuit, de caractère scientifique, à l'exclusion des brevets, sont autorisées. Toutefois le Premier ministre sera informé préalablement³ ». En conséquence, les rapports remis au CADES étaient examinés et soumis à approbation avant d'être publiés pour un usage essentiellement académique. Or, ayant eu à examiner deux rapports posant problèmes, dans sa séance du 19 juin 1964, le CADES décida de renforcer la surveillance : les différentes équipes furent invitées à s'abstenir de diffuser leurs écrits jusqu'à la publication de la synthèse d'André Burguière⁴. Dès lors, on peut comprendre la réaction du CADES à la publication d'un livre n'ayant fait l'objet d'aucune permission, pas même d'une lecture préalable.

Du côté des chercheurs

On peut aussi comprendre l'exaspération de certains chercheurs, notamment les historiens de l'enquête qui, respectant la règle de non-publication, se

sentirent doublés par un Edgar Morin s'aventurant dans leur domaine. Tout semble se cristalliser autour d'un article de 1970 de Robert Mandrou, responsable avec Ernest Labrousse des enquêtes historiques, proposé à la *Revue historique*⁵. Si celui-ci s'intitule «À propos d'un microcosme breton en mutation: Problèmes de méthodes pluridisciplinaires», il est essentiellement consacré à la critique de *Commune en France*⁶. L'article commençait par dénoncer l'écriture et la construction d'un livre qui dérogeait aux principes académiques⁷. Il était aussi question de la méthode employée, dont les audaces, laissées à l'appréciation des sociologues, semblaient enfreindre les règles «des historiens attachés à rendre compte d'un domaine déterminé et étroitement délimités». Edgar Morin, historisant son étude sans leurs garanties méthodologiques, commettait non seulement des erreurs factuelles, mais avançait des interprétations démenties par les faits établis par les recherches historiques. Cette critique explicitait donc le double reproche qui courait dans le microcosme des chercheurs plozévétiens: celui d'avoir utilisé les données des historiens («plagiat»), tout en les interprétant à sa façon («tissu d'erreurs»).

L'écrit se concluait par l'appel à un retour sur la façon dont l'enquête pluridisciplinaire avait été conduite et sur la nécessité d'une confrontation entre chercheurs: une mise en débat en vue d'explorer les conditions de l'interdisciplinarité, un point sur lequel avait, lui aussi, insisté Edgar Morin dans sa contre-offensive de l'automne 2008, mais une discussion qui n'a jamais vu le jour. Comme d'ailleurs une explication entre Edgar Morin et Robert Mandrou qui, un temps, fut envisagée, et qui devait prendre la forme d'un article de chaque auteur dans le mensuel *Politique aujourd'hui*. Depuis, l'histoire intime de ces enquêtes reste à faire⁸.

Incompréhensions, malentendus, absence de communication

Comment comprendre cette affaire? Edgar Morin y fut confronté à trois types d'acteurs: les enquêtés, les commanditaires des enquêtes, les autres enquêteurs. On pourrait en ajouter un quatrième, les médias, une catégorie non univoque, puisque la majorité des recensions du livre était favorable. Mais, du côté des enquêtés, c'est bien l'article du *Nouveau Candide* qui fut l'élément déclencheur, celui du *Télégramme de Brest*, puis l'émission télévisuelle renforçant l'impression négative initiale. De même, les membres du CADES furent alertés par la presse.

Cependant, la vigueur de l'emportement interroge. Côté Plozévet, elle témoigne d'une blessure, fortement ressentie par certains, une blessure liée à un malentendu: à Plozévet, Edgar Morin n'avait jamais formulé son intention d'écrire un livre, ce qu'il n'envisageait pas d'ailleurs pas au moment de son séjour. Aussi, d'aucuns, s'étant laissé aller aux confidences, se sentirent piégés: la frontière de ce qu'ils considéraient comme leur intimité individuelle et collective avait été franchie. Or, à l'époque, le problème des limites du dévoilement de la réalité étudiée n'était pas évoqué par les chercheurs, comme d'ailleurs, celle des conséquences d'écrits au plus près des réalités et des personnes étudiées. Ainsi, procédure illusoire d'anonymisation, le changement des patronymes et des toponymes avait soulevé d'abord la curiosité, puis des désapprobations. Les gens cherchant à se reconnaître (parfois, à tort) et à identifier les autres, le tableau d'une petite comédie humaine plozévétienne s'était dessiné et dévoilé aux yeux de tous. Aussi le parti pris de rester fidèle à la singularité des faits et des hommes produisit-il l'effet inverse que celui escompté. Il induisit une lecture où l'accessoire, le secondaire, le contingent devenaient centraux. D'où l'impression et la dénonciation de ce «Clochemerle plozévézien», un mauvais roman jugé plein de «cancans».

Les échos de ce «Landerneau» bigouden arrivant à Paris eurent pour effet de renforcer les accusations parisiennes. Là encore, tout part d'un malentendu : ce n'est pas par indiscipline qu'Edgar Morin avait enfreint la clause de non-publication. C'est au contraire pour satisfaire un *desideratum* de la DGRST ; il s'était engagé à écrire ce livre sur la foi de ce que lui avait rapporté André Burguière, le CADES voyant, désormais, d'un très bon œil toute publication permettant de justifier l'utilisation des crédits. Ce que Jean Stœtzl, membre du CADES et supérieur hiérarchique d'Edgar Morin, ne lui avait pas démenti, lorsque celui-ci l'avait informé de son intention de publier⁹. On comprend dès lors l'embarras du premier qui, selon son dire, s'était «fait tancer par l'administration de la DGRST, pour des raisons qui me restent un peu obscures autant que les conditions dans lesquelles ce livre a été publié».

Cette surprise de Jean Stœtzl est révélatrice de la façon dont circulait l'information entre les responsables administro-scientifiques et, surtout, entre eux et les chercheurs. Cette mésaventure témoigne aussi d'un manque de planification de l'enquête interdisciplinaire. Comme le rappelle André Burguière, les membres du CADES «ont eu tendance à se considérer surtout en charge des intérêts de leur propre discipline, voire de leur laboratoire. Les relations verticales entre les chercheurs sur le terrain et le baron de leur discipline siégeant au CADES, [...] prirent le pas sur les relations horizontales au sein du CADES comme sur le terrain, pour la circulation de l'information et des directives» (Burguière, 2005). Aujourd'hui encore, on est en droit de s'interroger sur la cohérence de la successivité des différentes études, notamment en ce qui concerne le choix de certains thèmes ou l'envoi assez tardif des historiens.

Un tel contexte permet de mieux comprendre le différend entre Edgar Morin et l'équipe des historiens. L'absence de communication organisée et systématique entre les équipes et disciplines, conjuguée avec une organisation verticale du monde académique et un certain corporatisme disciplinaire ont surdéterminé une réaction d'humeur à la publication d'un livre jugée

irrégulière, car ne respectant pas la règle de non-diffusion à laquelle le groupe des historiens se conformait. Cependant, il convient d'ajouter une dimension subjective : l'antipathie qu'avait pu susciter Edgar Morin chez certains chercheurs. Comme le rappelle l'une des historiennes : «À première vue, c'est par sa manière d'être sur le terrain qu'Edgar Morin provoquait en nous un quasi-sentiment d'antipathie.» Et de le décrire, «avec ses belles lunettes noires et un appareil de photo sur le ventre¹⁰», tel un touriste parisien, mieux, comme faisant «l'effet d'un chasseur en Afrique¹¹». Un tel aspect psychologique pourrait surprendre. Ce serait oublier que, comme tout groupe humain, le milieu académique connaît les aléas des relations interpersonnelles, tel trait de personnalité pouvant provoquer des allergies chez certains, tandis qu'il peut en séduire d'autres. Ainsi, faisant partie de l'équipe d'Edgar Morin, le provincial que j'étais ne trouvait aucune parisienneté dans son comportement, même si certains aspects avaient pu me surprendre, plutôt en bien d'ailleurs¹².

Une leçon ?

Que furent les suites de cette histoire qui se termina dans la confusion ? Certains bruits continuent de circuler, sans doute de façon atténuée, tant du côté de Plozévet que dans le milieu des chercheurs. Ainsi, là-bas, la notoriété d'Edgar Morin aidant, certains pensent qu'il fut l'initiateur et le responsable de l'ensemble des études. En dépit de la respectabilité qu'elle lui confère désormais, des personnes lui reprochent toujours un livre «qu'il n'aurait jamais dû écrire». Une certaine sensibilité plozévetienne est toujours prête à se réveiller. En témoigne l'aventure récente de deux journalistes venues enquêter. Restituant publiquement à Plozévet leur travail, le public, pas entièrement séduit, fut «un peu gêné par un certain angle caricatural puis quelques contradictions»¹³. Conviendrait-il donc d'enquêter à Plozévet avec prudence ?

Impliqué indirectement dans cette affaire, pendant longtemps j'ai pensé avec nostalgie à Plozévet mais en appréhendant un retour, tant les bruits dont on me faisait part, à Paris comme en Bretagne, n'étaient guère encourageants. Ce qui, en contrepartie, a alimenté une double exigence: retourner à Plozévet et s'expliquer, puis développer avec les habitants une relation autre que celle entre «observateurs» et «observés». Un chan-

tier qui s'est ouvert à la fin de la décennie 1990, avec la complicité de Jean-Claude Stourm, le Plozévetien des «enquêteurs Morin». Et qui, depuis, se construit pas à pas, événement après événement, projet après projet; dont ces deux en cours: *Plozcorpus*, qui entend revenir sur les archives des enquêtes¹⁴, et *Plozarch*, recherche-action avec un groupe de Plozévetiens, qui enquête sur les évolutions de la commune depuis les années 1960¹⁵.

NOTES

1. À l'époque, les agents du CNRS, contractuels de l'État, pouvaient être l'objet de sanctions disciplinaires pour faute professionnelle selon cinq niveaux, allant de l'avertissement au congédiement sans préavis ni indemnité, le blâme étant de niveau 2. Dans tous les cas, la procédure devait être notifiée à l'intéressé qui disposait du droit de connaître ce qu'on lui reprochait et de faire appel à un défenseur. La sanction était prononcée par le directeur général de l'organisme, après avis d'une commission paritaire.
2. IMEC, Fonds Edgar Morin, «L'affaire Plozévet».
3. «Cahier des clauses générales établi le 22 octobre 1962 pour les conventions passées au titre du fonds de développement de la recherche scientifique et technique», *Premier ministre, DGRST, Fonds de développement*, doc. n° 312/110662.
4. Voir le site <<http://plozcorpus.tge-adonis.fr>>.
5. Robert Mandrou «À propos d'un microcosme breton en mutation: Problèmes de méthodes pluridisciplinaires», projet d'article pour la *Revue historique*, 1970. Arch. nationales, Fonds Robert Mandrou, AB XIX 4441.
6. Cet écrit faisait suite à un séminaire tenu quelques mois après l'achèvement des travaux et le dépôt des rapports des deux équipes d'historiens ayant travaillé à Plozévet. Au préalable, Robert Mandrou avait demandé à ceux-ci de dresser la liste des erreurs historiques factuelles contenues dans le livre et d'en faire la critique thématique.
7. Arch. nationales, Fonds Robert Mandrou, AB XIX 4441.
8. Nous avons esquissé un tel retour, d'abord en 2002, lors de Rencontres CNRS «Sciences & Citoyens» organisées par la délégation régionale Bretagne – Pays de la Loire du CNRS, puis lors d'un colloque tenu les 16 et 17 mai 2008 à Brest et à Plozévet (Paillard, Simon et Le Gall, 2010). Mais, bien des points restent obscurs. Raison pour laquelle nous nous sommes lancés dans un programme de redécouverte des archives appelé *Plozcorpus*.
9. Lettre d'Edgar Morin à Jean Stoetzel du 14 déc. 1966. Arch. IMEC, Fonds Edgar Morin, dossier «Affaire Plozévet».
10. Je n'ai aucun souvenir de son appareil photo, et il n'y a aucune trace de clichés dans les archives de l'enquête.
11. Nicole Mathieu, «Retour sur l'enquête historique» in Paillard, Simon et Le Gall, 2010, p. 107-108.
12. Bernard Paillard, «Plozévet, du hasard à l'attachement» in Paillard, Simon et Le Gall, 2010, p. 127-143.
13. «Gueule d'hexagone: la commune, vue comme un laboratoire», *Ouest-France*, 22-23 janv. 2011.
14. *Plozcorpus. Le portail des archives des enquêtes de Plozévet*. En ligne sur <<http://plozcorpus.tge-adonis.fr>>, consulté le 19/04/2011.
15. *Plozarch. Carnets Plozévet en quête d'enquêtes*. En ligne sur <<http://plozevet.hypotheses.org>>, consulté le 19/04/2011.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

PAILLARD, B., SIMON, J.-F. et LE GALL, L. (dir.), *En France rurale. Les enquêtes interdisciplinaires depuis les années 1960*, Rennes, PUR CRBC 2010.

HERMÈS 60, 2011